



Règlement  
By-law

464□

Fermeture de la partie de la rue  
Duvernay au nord-est de la rue  
Vinet.

A la séance du conseil de la  
ville de Montréal tenue le 22 juin  
1973,

le conseil décrète:

**I.** — Est à l'avenir fermée et  
discontinuée comme voie publique  
parce que jugée inutile cette partie  
de la rue Duvernay (sans numéro  
cadastral) montrée au plan C-27  
Ste-Cunégonde préparé par le  
service des travaux publics le 3  
juin 1971 et dont les descriptions  
techniques sont annexées audit  
plan, ces documents étant identifiés  
par le greffier de la Ville.

Closing of the section of Duvernay  
Street located north-east of Vi-  
net Street.

At the meeting of the Council  
of the City of Montreal held on  
June 22, 1973,

Council ordained:

**I.** — Shall in the future be closed  
and discontinued as a street,  
as it is deemed useless, that section  
of Duvernay Street (without any  
cadastral number) shown on plan  
C-27 Ste-Cunégonde prepared by  
the Public Works Department on  
June 3, 1971, the technical descrip-  
tions of which are attached to the  
said plan, such documents being  
identified by the City Clerk.

LE MAIRE,

LE GREFFIER DE LA VILLE,

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Montréal le 26 JUIN 1973